

# LEÇON DE RHÉTORIQUE SUR LE PARTAGE

LE 7 FÉVRIER 2012 PHILIPPE AIGRAIN

Vous êtes autour d'une table garnie de militants anti-partage sur Internet ? Pas de panique, Philippe Aigrain, cofondateur de la Quadrature du Net, a développé un argumentaire en béton armé. Une sorte de manuel de savoir-vivre pour sociétés de l'information traversées par de menues contradictions. Un guide pour être compris.



Nul n'est à l'abri en ces temps pré-électoraux. Vous risquez de rencontrer chez des amis un responsable de l'Association des producteurs cinématographiques, des lobbyistes de grandes sociétés des médias, leurs conjoints ou leurs amis, un ancien ministre de la culture ou des artistes et auteurs sincèrement convaincus que l'internet du partage est un repaire de brigands et celui des vendeurs de contenus une bénédiction pour la culture.

Or ces personnes s'emploient en ce moment à plein temps à avertir nos concitoyens, et parmi eux particulièrement un candidat à l'élection présidentielle, des immenses dangers que la mise en place de nouveaux financements associés à la reconnaissance du partage non-marchand entre individus<sup>1</sup> des œuvres numériques feraient courir aux fleurons français de la culture.

Voici donc quelques éléments qui vous permettront de relancer la conversation tout en restant polis, bien sûr.

## 1. Tu comprendras Licence globale

Vous remarquerez tout d'abord que vos interlocuteurs s'en prennent à une créature baptisée licence globale. Petit cours de rattrapage pour les plus jeunes : la licence globale est une proposition élaborée en 2004 et 2005 qui fut assassinée à coups de pelle en 2006, avant que nul n'ait eu le temps de concevoir et encore moins d'expliquer comment elle fonctionnerait. Quelques défenseurs de la légalisation du partage continuèrent à employer le terme par la suite (Jacques Attali par exemple, ou Juan Branco dans le cas du cinéma, qui en précisèrent le contenu).

Pour l'essentiel, cependant, l'expression devint le moyen de désigner ce dont on ne parlerait pas dans les divers comités présidés par des représentants d'intérêts particuliers mis en place par la médiocratie sarkozienne. Aujourd'hui, deux grandes classes de propositions sont discutées au niveau international : la contribution créative, à laquelle j'ai consacré deux livres, et différentes formes de "licences pour le partage", dont en France la **proposition de Création, Public**, Internet ou les documents élaborés par des groupes de travail au sein du PS et d'EELV. Demandez donc à votre interlocuteur pourquoi il ne fait pas référence à ces propositions, qui sont celles qui sont effectivement discutées.

## 2. Tu compareras au livre

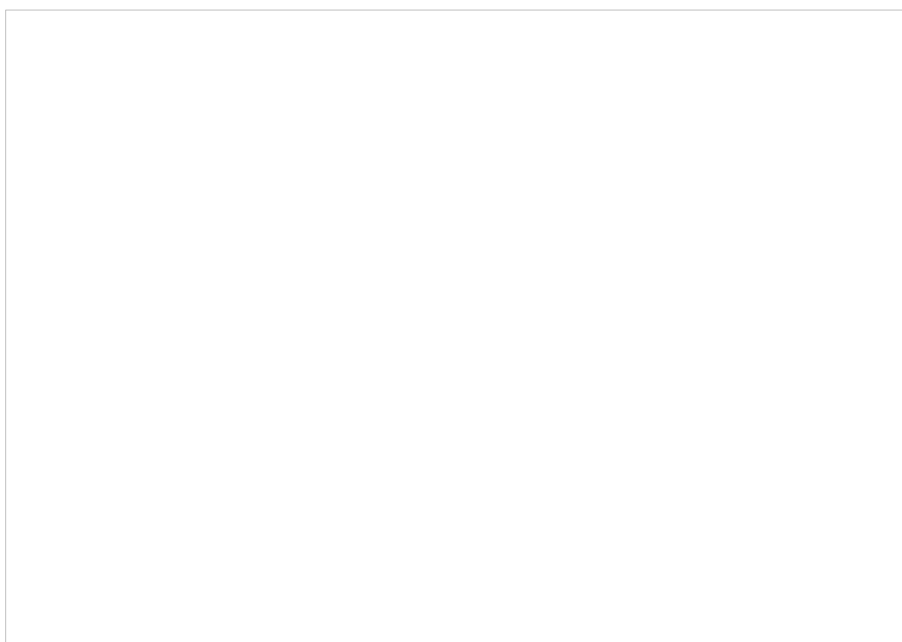
Votre interlocuteur s'inquiétera de la légitimité de reconnaître un droit des individus à partager entre eux des œuvres numériques sans but de profit. Les droits d'auteurs sacrés autant que transférés pour le bien des auteurs aux éditeurs et sociétés de gestion n'interdisent-ils pas que l'on fasse quoi que ce soit d'une œuvre sans que cela ait été autorisé par l'auteur l'industrie ?

Ils pourront même mettre sous vos yeux des chiffres effroyables : à cause du terrible piratage, un pourcentage élevé des accès aux œuvres concerne un contenu qui n'a pas été acheté. Ne perdez pas de temps à leur rappeler qu'il en fut ainsi depuis que le mot culture existe, vous tomberiez dans une controverse historique qui plombe vraiment un dîner.

Mais tout de même il pourra être utile de signaler que la proportion des lectures de livres qui se font – tout à fait légalement – sur un livre non acheté par le lecteur doit être à peu près du même ordre. Il est vrai que le livre n'a pas été encore embastillé chez nous derrière des verrous numériques. Cela vous permettra de leur demander très poliment si vraiment cette perspective est souhaitable. Évitez d'employer des expressions comme droits fondamentaux, culture partagée, citoyens, éducation populaire, cela peut heurter.

## 3. Tu positiveras la souffrance de l'industrie

La conversation va alors entrer dans le vif du sujet, à savoir que la ~~contribution créative~~ licence globale, c'est pire qu'Attila, non seulement rien ne repousse sur son passage, mais ça défriche même autour. Les trous noirs, à côté, c'est de la gnognotte. Et on additionne les revenus de toutes les industries culturelles pour vous calculer qu'il faudrait payer des dizaines d'euros par mois et par foyer pour compenser ce qui va s'effondrer du fait de l'autorisation du partage non-marchand. Vous pourriez remarquer que vos interlocuteurs, dans de précédents dîners, n'arrêtaient pas de se plaindre de ce qu'ils étaient déjà dévalisés par le terrible piratage, comptant chacun des fichiers circulant sur le Net comme une vente perdue. Est-ce que cela ne relativise pas l'impact de la légalisation du partage, surtout quand on remarque que pour le cinéma, les années de développement du partage ont été celles d'une croissance continue de ses revenus, notamment pour les entrées en salle ?



Arrêtez tout de suite, c'est très impoli de mettre comme cela vos interlocuteurs en contradiction avec eux-mêmes. Et puis il y a la musique qui s'effondre, enfin, pas vraiment les concerts vont très bien, mais la musique enregistrée souffre, enfin elle va beaucoup mieux grâce à l'HADOPI.



HADOPI EN SURSIS

Bon d'accord c'est juste celle que les majors vendent sur iTunes et promeuvent sur Deezer et Spotify qui va mieux, mais on ne peut pas tout avoir, lutter contre le partage et favoriser la diversité culturelle. Vous pourriez bien sûr mentionner toutes les études, y compris celle de l'HADOPI (cf. image ci-dessus), qui montrent que les partageurs achètent plus, mais cela se saurait tout de même si quelque chose qui contredit à ce point les

À la faveur de l'affaire Megaupload, l'opposition entre droits d'auteur et Internet s'est installée au nombre des sujets de ...

dogmes de l'économisme était vrai.

Non, il faut vous en sortir autrement. Le mieux serait de proposer à vos interlocuteurs un pari pas du tout pascalien : on pourrait laisser aux auteurs et artistes ayants droit le soin de choisir entre deux dispositifs, l'un où ils auraient le bénéfice de la contribution créative telle que je l'ai décrite et l'autre où ils auraient le bénéfice

d'une compensation des pertes qu'ils auraient subies du fait du partage. Ces pertes seront évaluées par une commission composée des auteurs des 20 études indépendantes qui ont conclu que ces pertes dues au partage sont au grand maximum de l'ordre 20% de la baisse des ventes observée depuis le sommet des ventes en France en 2002. On notera que la période 1999-2002 marque l'apogée du pair à pair musical (Napster/Kazaa).

#### 4. Tu expliqueras la (nouvelle) chronologie des médias

A ce moment votre interlocuteur va sortir l'arme suprême, la chronologie des médias, qui, annoncera-t-il, s'effondrera si on légalise le partage non-marchand alors qu'elle a permis au cinéma français de subsister face au cinéma américain. Manque de pot, ce point n'a pas tout à fait échappé aux concepteurs des propositions de légalisation associée à de nouveaux financements. Ils ont donc encadré précisément ce qu'était le partage non-marchand entre individus<sup>2</sup> et quand il devenait possible de le pratiquer<sup>3</sup>. Le tout de façon à garantir que la chronologie des médias, loin d'être anéantie, soit renforcée par une simplification à laquelle les usagers adhéreront<sup>4</sup> parce qu'ils auront acquis des droits. Expliquez le patiemment à vos interlocuteurs pour le cinéma, il y aura 4 étapes : la projection en salles, la diffusion numérique (VOD, p.ex.) qui ouvrira le droit au partage non-marchand, la diffusion sur les chaînes cryptées puis celle sur les chaînes en clair. Et oui, cela reste intéressant de programmer des films pour une télévision alors qu'ils ont déjà circulés dans le partage non-marchand, pour autant que la chaîne, elle, reste intéressée par le cinéma ce qui est de moins en moins le cas.

#### 5. Tu détailleras le financement des œuvres

C'est le moment de remarquer que votre interlocuteur fait depuis le début comme si les financements de la ~~contribution créative et autre licences pour le partage~~ licence globale ne consistaient qu'en une rémunération des auteurs, alors qu'ils incluent un volet financement de la production de nouvelles œuvres. Demandez-lui par exemple pourquoi il n'a pas informé ses chers cinéastes (et les documentaristes et les producteurs de nouveaux formats vidéos) du milliard d'euros qu'il leur a déjà fait perdre pour de nouveaux projets en refusant obstinément de participer à la mise en place de ces dispositifs.

#### 6. Tu auras battu ses arguments

Et puis, au dessert, vous pourrez enfin parler de l'essentiel, de la création qui se développe sur internet et autour, de la façon dont elle multiplie le nombre des créateurs à tous les niveaux d'engagement, de compétence et de talent. Et qui sait, vous pourrez peut-être tomber d'accord sur l'utilité du partage et des nouveaux modèles de financement dans ce cadre ... au moins pour tous les médias dont votre interlocuteur ne s'occupe pas.

---

Initialement publié sur le blog de Philippe Aigrain, **Comm-u/o-ns**.

Le titre, les intertitres et les illustrations ont été ajoutés par la rédaction.

---

Capture d'écran, rapport de la Hadopi

Illustration par **The Holy Box/Flickr (CC-by-nc)**

1. La transmission d'une copie d'un support de stockage numérique appartenant à un individu vers un support appartenant à une autre individu, sans que cela donne lieu à transaction ou profit, même indirect par la publicité [↔]
2. la transmission d'une copie d'un support de stockage numérique appartenant à un individu vers un support appartenant à une autre individu, sans que cela donne lieu à transaction ou profit, même indirect par la publicité [↔]
3. Seulement quand une œuvre a fait l'objet d'une distribution numérique au public, que ce soit à titre commercial ou pas [↔]
4. Pas de camoording dans les théâtres, pas d'enregistrement de concerts ou de scans de livres pour mise sur internet [↔]



**OGLIEN**

le 7 février 2012 - 19:32 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*J'aime le principe, maintenant si y'avait moyen de le dire plus simplement... Nan parce que là j'ai eu beau relire, je toujours du mal avec cette phrase par exemple: "Ces pertes seront évaluées par une commission composée des auteurs des 20 études indépendantes qui ont conclu que ces pertes dues au partage sont au grand maximum de l'ordre 20% de la baisse des ventes observée depuis le sommet des ventes en France en 2002."*

Ça doit être la couleur...

VOUS AIMEZ  8 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

**PHILIPPE AIGRAIN**

le 8 février 2012 - 8:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je publie de nombreux textes détaillant de façon aussi claire que j'y parviens mes arguments et propositions. Celui-ci relevait d'une autre "genre", plus léger (avant qu'OWNI ne lui donne un titre à mon sens intuellement agressif, le mien était "comment converser avec un lobbyiste anti-partage ?"). Pour lever un peu de la nébulosité, l'idée est que si on compense les pertes de revenus dues au partage en les évaluant sérieusement, cela conduira à une rémunération bien plus faible que celle proposée par mon modèle de contribution créative décrite dans le livre "Sharing: Culture and the Economy in the Internet Age". Mon propre modèle, au lieu de se baser sur de supposés torts causés par le partage, essaye de répondre aux besoins et possibilités de la création d'oeuvres numériques.*

VOUS AIMEZ  2 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

**7-CIRCLES**

le 7 février 2012 - 19:56 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*L'industrie du contenu emploie plus d'énergie à imposer des régressions technologiques, s'obstine dans ce qu'elle croit la défense de sa chasse gardée, des puits d'or musical et cinématographique, sans innover, anticiper les évolutions de notre temps pour adapter son offre. Pour lutter contre la numérisation de CDs, qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont rendu les disques illisibles dans pour un usage normal dans certains lecteurs CD, après ils s'étonnent que les ventes de CD chutent. Aujourd'hui pour pouvoir profiter d'albums originaux et les numériser pour un lecteur portable, il faut être un expert en informatique. Résultat, beaucoup, comme moi, n'achètent plus de CDs. Le débat peut être très long, mais les orientations de l'industrie sont souvent douteuses. Et qui croyez vous qui se cache derrière des projets de loi aussi arriérés qu'impopulaires, comme SOPA, PIPA, ACTA? Vous l'avez deviné. PS: Pensez à la mobilisation contre ACTA pour défendre l'internet libre*

VOUS AIMEZ  4 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

**FLORENT**

le 7 février 2012 - 20:30 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Je suis d'accord avec Oglien, le texte est d'une clarté nébuleuse. Rabattre le caquet va être ardu, si l'interlocuteur ne comprend qu'à demi-mots ce que l'on essaie de lui dire...*

VOUS AIMEZ  8 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

**PHILIPPE AIGRAIN**

le 8 février 2012 - 8:27 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Voir commentaire en réponse à Oglien. Loin de moi de vouloir jamais rabattre le caquet à quiconque. J'adore le débat respectueux de l'autre, ce qui n'exclut pas la rhétorique (dans le sens noble du terme).*

VOUS AIMEZ  2 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

**CHANTEMENT**

le 8 février 2012 - 0:06 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Non seulement c'est nébuleux, mais l'usage d'un style pédagogique et*

infantilisant cherche à ridiculiser les défenseurs du modèle actuel (sans même parler du titre éloquent, "clouer le bec à un lobbyiste anti-partage").

Je ne me range pas à leurs côtés, mais je ne pense pas non plus qu'on enrichisse le débat par ce type d'attitude. De fait, en dehors d'un sentiment d'appartenance à une même communauté "d'initiés", ce type d'article n'apporte rien de plus qu'une explication argumentée sur le sujet. En fait, il est même moins intéressant pour deux raisons :

- la certitude d'avoir raison (et de parler à des gens qui le savent) amène à des références elliptiques et vagues — un mot pour nous dire ce qu'est la "contribution créative" n'aurait peut-être pas été de trop ;
- il est impossible de l'utiliser comme outil de débat : si on donne ce lien à un opposant, il se sentira mécaniquement insulté par ce ton condescendant.

Je dirai, en somme, qu'aux leçons de "rétorique" (sic), peut-être faudrait-il privilégier des leçons d'orthographe, d'une part, et de communication des idées, de l'autre.

VOUS AIMEZ



6

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### PHILIPPE AIGRAIN

le 8 février 2012 - 8:42 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La rédaction d'OWNI a choisi le titre inutilement agressif (le mien était "Comment converser avec un lobbyiste anti-partage ?"), commis la faute d'orthographe (je l'espère bientôt corrigée), et est responsable d'une partie de l'impression de lourdeur pédagogique provenant des sous-titres. Je ne veux cependant pas esquiver votre critique. Le débat sur internet est une conversation à distance par juxtaposition d'énoncés. Ici la situation imaginée ... n'est qu'imaginaire. Pourtant après la publication de cet article, j'ai reçu des commentaires intéressants de personnes en profond désaccord avec mes positions. Pour une présentation synthétique de la contribution créative, voir mon intervention au Sénat : <http://paigrain.debatpublic.net/?p=4053> (site en rade au moment où je poste ce commentaire, désolé).

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### MRDIMITRIG

le 8 février 2012 - 8:55 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Quelques remarques (qui sont davantage des questions pour poursuivre le débat ;) ) :

- "2. Tu compareras au livre" => impossible de tirer des généralités sur l'exemple du livre pour le reste des produits culturels (pas les mêmes coûts de production, pas la même économie de la distribution). Chaque secteur doit être appréhender avec ses particularités.
- 3. "Tu positiveras la souffrance de l'industrie" Même remarque pour la comparaison avec le cinéma (dans ce cas là, regardez le CA de la vidéo qui, lui, se casse la gueule depuis plusieurs années)
- "Et puis il y a la musique qui s'effondre, enfin, pas vraiment les concerts vont très bien" Pour qui cette équation fonctionne ? Faut parler un peu avec les acteurs indépendants du live => de plus en plus de concert, plus de concurrence, moins en moins de revenus. Le mythe "le live va sauver la musique" fonctionne pour Madonna et ses copains. Les indépendants, eux, se cassent la gueule (ce qui est un fait embêtant pour des personnes qui généralement casse du sucre sur le dos des majors (à juste titre hein, mais niveau logique y a mieux)).
- "les partageurs achètent plus" tout le monde est d'accord sur ce point. Seulement, si davantage de personnes partagent, est-ce que alors davantage de personne achèteront ? Non. Les partageurs sont une catégorie très spéciale de consommateurs culturels. Favoriser le partage ne va pas faire croître cette catégorie (ou alors donnez moi une étude).
- "Ces pertes seront évaluées par une commission composée des auteurs des 20 études indépendantes" Le nombre d'étude ne garantie pas la validité de ses résultats, ni même sa supposée indépendance. Ensuite, désolé mais les études sur les effets du partage sont toutes différentes, prennent en compte des indicateurs différents, etc. Pour moi, difficile de vraiment y voir clair...
- "Le tout de façon à garantir que la chronologie des médias, loin d'être anéantie, soit renforcée par une simplification à laquelle les usagers adhéreront parce qu'ils auront acquis des droits." Merci de prévoir ce que le bête peuple va faire. Ensuite, aucune garantie que cette "nouvelle" chronologie des médias puisse fonctionner
- "cela reste intéressant de programmer des films pour une télévision alors qu'ils ont déjà circulés dans le partage non-marchand" Tout simplement faux, là c'est juste une totale méconnaissance du secteur.
- "Demandez-lui par exemple pourquoi il n'a pas informé ses chers cinéastes (et les

documentaristes et les producteurs de nouveaux formats vidéos) du milliard d'euros qu'il leur a déjà fait perdre pour de nouveaux projets en refusant obstinément de participer à la mise en place de ces dispositifs." Rhétorique bonjour.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### PHILIPPEAIGRAIN

le 8 février 2012 - 9:22 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Merci de ces commentaires qui sont effectivement d'excellentes entrées pour poursuivre le débat. Je suis pleinement d'accord que les spécificités des médias, et donc la nécessité de dispositifs de financement qui les prennent pleinement en compte. C'est ce que j'ai tenté de faire dans "Sharing: Culture and the Economy in the Internet Age" (et dès mon précédent livre "Internet & Création"). Par exemple, je propose que l'on privilégie les financements amont pour le cinéma et l'audiovisuel, et plutôt la rémunération aval pour la musique et le livre. Pour la chronologie des médias, je fais un peu plus que de "prévoir ce que fera le bon peuple" en affirmant la nécessité de maintenir un droit de divulgation numérique et une interdiction forte du camcording ou du scan de livres papier ou de l'enregistrement non-autorisé de concerts. Mais il vrai qu'il est toujours difficile de prévoir, et particulièrement le futur, c'est comment le travail de ceux qui essayent de recommander des politiques. Sur la question de la programmation des films sur les chaînes hertziennes, elle mérite un débat plus poussé, mais je persiste à affirmer que ce n'est pas le partage non-marchand qui pousse les chaînes à programmer moins de films (sinon elles programmeraient aussi moins de séries qui sont bien plus partagées). Enfin deux remarques sur l'argument concernant le refus des sociétés de gestion d'accepter des dispositifs de financement mutualisés et des financements que cette position a fait perdre aux auteurs et autres contributeurs à la création. La première vous paraîtra anecdotique, mais je considère la rhétorique comme un art fort noble, et méritant d'être correctement orthographiée ;-). Le second est que les sociétés de gestion ont des raisons pour ce refus qui ne sont pas forcément ancrées dans la conviction que l'on ferait perdre plus d'argent aux créateurs que l'on ne leur en fournirait : c'est surtout qu'il y aurait des transferts importants des créateurs et rentiers de droits actuels vers d'autres créateurs moins établis, avec des difficultés de gestion selon les méthodes actuelles. Ceci dit ces positions de refus sont extrêmement instables, comme tous ceux qui suivent ces dossiers, ce qui paraît être votre cas, le savent.

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### PHILIPPEAIGRAIN

le 8 février 2012 - 9:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Vous aurez rectifié "pleinement d'accord sur les spécificités des médias".

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### MRDIMITRIG

le 8 février 2012 - 10:13 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"La première vous paraîtra anecdotique, mais je considère la rhétorique comme un art fort noble, et méritant d'être correctement orthographiée ;-)" => headshot, mea culpa

Merci pour vos réponses, cela m'a conforté dans mon intention de lire "Sharing: Culture and the Economy in the Internet Age" :)

Au reste, auriez vous des lectures à me recommander sur le sujet suivant, il m'intéresse tout particulièrement : "la nécessité de maintenir un droit de divulgation numérique et une interdiction forte du camcording ou du scan de livres



papier ou de l'enregistrement non-autorisé de concerts”.

*” je persiste à affirmer que ce n'est pas le partage non-marchand qui pousse les chaînes à programmer moins de films” Vous avez raison, ce n'est pas la principale raison. Mais je ne pense pas non plus que les chaînes y soient totalement insensibles. Par exemple, la fermeture de la fenêtre VOD lors de l'ouverture de celle de première diffusion par une chaîne payante est l'oeuvre de Canal +. Je n'ai pas particulièrement de réponse à apporter à cette problématique. Comme vous l'avez souligné, il est complexe...*

*“c'est surtout qu'il y aurait des transferts importants des créateurs et rentiers de droits actuels vers d'autres créateurs moins établis” Je suis entièrement d'accord avec cela. Il est vrai que cela explique nombre de réactions et de positionnements de la part des acteurs dominants des différents secteurs.*

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### GUY ARCHAMBAULT

le 8 février 2012 - 9:49 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*En qualité de journaliste, j'écris pour être lu. Donc, toute personne qui apprécie et fait circuler mes écrits est bienvenue. Retrouver un de mes textes à l'autre bout de la planète doit être une joie. Il subsiste un vrai problème : comment cela est rémunéré, et combien ? C'est là que se trouve la vraie question.*

*Globalement, il faut laisser circuler les créations, musique, images, textes, le plus possible. Il faut donc imaginer un modèle économique afin que les auteurs soient correctement rémunérés à la source. Et les distributeurs doivent alors faire leur propre révolution.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### PHILIPPEAIGRAIN

le 8 février 2012 - 10:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*En ce qui concerne la presse quotidienne papier ou “pure player”, on peut imaginer un modèle où le journal du jour est en accès payant peu concurrenté par le partage en raison du temps court (en général sur abonnement, modèle qui montre aujourd'hui qu'il est plus solide que celui du site financé par la publicité), et les archives en accès libre, mais porteuses de rémunération par un mécanisme de financement comme la contribution créative. La situation des périodiques (hors magazines) est plus complexe, d'autant plus qu'ils bénéficient de moins d'aides existantes, et une combinaison de financements amont (sur la base des préférences des usagers) et aval peut se révéler nécessaire.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### DESUISSE

le 8 février 2012 - 10:18 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*J'ai lu les 10 premières phrases. C'était plutôt bien parti. Et puis une chute sur l'Administration que cette personne confond avec le sarkozysme. Et puis l'essai de nous faire croire que la majorité des artistes sont d'accord avec lui.*

*Donc un grand article qui prend ses désirs pour la réalité et les indignés pour 99% de la population...*

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### 7-CIRCLES



le 8 février 2012 - 10:27 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Le calcul de "manque à gagner" réalisé par les industries du contenu est très exagéré, ce n'est pas parce qu'on ne télécharge pas un contenu qu'on va l'acheter. La raison la plus simple, beaucoup n'ont pas les moyens d'acheter des produits culturels en quantité, nous ne sommes pas dans une période de prospérité économique. Maintenant dans la pratique cet argument a aussi du vrai, au moins temporairement. Prenons l'exemple de l'incidence de la fermeture de MegaUpload: la fréquentation du site de la chaîne W9 a été multipliée par quatre et la VOD de TF1 par 2.*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

**JL**

le 8 février 2012 - 13:55 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Malgré son introduction accrocheuse, et bien que se prétendant utile, ce billet est vide de contenu, et concrètement inutilisable. Loin d'expliquer quoi que ce soit, il ne partage au final que la confiance qu'a son auteur en sa propre expertise. Quel fat !*

*Si le partage n'était que cette forme vaine d'autopromotion, ce ne serait vraiment pas la peine de le défendre.*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

**IZNOGOUD**

le 8 février 2012 - 17:03 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Sans vouloir tomber dans le troll, au vu des autres commentaires il semble que je ne sois pas le seul lecteur à penser que ce texte decrédibilise owni, l'auteur, et bien pire, le partage culturel. D'une part il me semble qu'il n'est pas nécessairement attendu qu'un article d'owni fasse preuve de rhétorique. D'autre part, je vous en prie, cessez de vous référer à vos livres (autopromo?), un article doit se référer à lui-même. Enfin pour convaincre et/ou persuader quelqu'un, le mépris ne semble pas l'attitude à adopter dans l'immédiat. Pourtant après avoir lu ceci, on ne peut qu'être méprisant envers notre interlocuteur. Alors que si il n'est pas d'accord n'est-ce pas parce qu'il n'en sait pas autant que nous ? Un problème de partage culturel, finalement ?*

*Je trouve tout cela dommage surtout que dans le fond, je suis presque d'accord avec vous (presque car les références politiques sont très déplacées ici).*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

**PHILIPPE AIGRAIN**

le 8 février 2012 - 19:35 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Comme je l'ai déjà répondu à un autre commentaire, je regrette l'agressivité du titre, des sous-titres et du texte introductif qui ne sont pas de mon fait. Référez-vous à la version originale sur mon blog et vous verrez qu'elle ne fait pas le même effet, sans préjuger bien sûr de ce que vous en penserez.*

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

**PATRICK**

le 10 février 2012 - 14:16 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Tout d'abord, je ne sais pas bien la différence entre rhétorique et argumentation, mais passons.*

*Le net ne manque pas d'argumentations donc, d'un point de vue et de l'autre, et l'idée de fournir un condensé de ces divers points de vue est intéressante ; donc, à poursuivre, à affiner.*

*Ce qui m'étonne toutefois est de ne pas avoir lu quoique ce soit au sujet du coût de la diffusion sur internet par rapport à celui qui prévalait jusqu'alors, lorsque les maisons d'édition devaient graver, imprimer des pochettes de CD, distribuer ces CD avec des vrais camions, sur des routes et des chauffeurs au volant de ces camions, dans des*



magasins où il y avait des vendeurs (de moins en moins d'accord, mais encore un peu) ; ceci donc comparé au coût d'un serveur avec les fichiers en ligne; je pense là entre aures à l'extraordinaire arnaque qui consiste à essayer de nous vendre une chanson (un fichier quoi!) 0,99 € ( ou environ), alors que quasiment l'essentiel est supporté par l'internaute lui-même (le micro, l'abonnement internet).

Et donc, comment se décompose le coût d'un morceau de musique au vu des technologies actuelles. Avant de parler de ce qui est perdu (dans des ventes hypothétiques dont on ne sait si elles auraient eu lieu) commençons par le célèbre "Combien ça coûte" ; après, on verra comment ça se finance; mais après.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

### TERRAIN HOSTILE

le 11 février 2012 - 9:57 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*j'ai lu avec intérêt votre manuel de bienséance en société et effectivement j'en ai le bec cloué devant tant d'approximations et de malhonnêteté intellectuelle. Au moins celà vous aura t'il permis de passer à la télé et dans les grands média traditionnels, presse écrite payante, ... enfin je veux dire ceux qui raquent.*

*j'avais déjà noté il y a quelques années à la lecture de votre assomant ouvrage fondateur "Internet et création" une certaine tendance à réécrire le monde à la façon qui arrange dans un but marchand personnel: <http://odette33.blogspot.com/2011/02/unesco-cest-co-pam-pam-unesco-cest.html> souhaitant qu'il s'agisse de votre dernière exaction.*

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## 2 pings

Clouer le bec à un lobbyiste anti-partage « L'info "Autrement" cftc hus le 7 février 2012 - 17:23

*[...] un argumentaire en béton armé. Plus qu'à suivre le guide pour répondre du tac au tac. Via owni.fr Partager cet [...]*

Stop ACTA, c'est maintenant qu'il faut élever nos voix! « Digital Wanderer le 9 février 2012 - 12:16

*[...] est bonne et Philippe Aigrain liste sur OWNI une série d'arguments à opposer à un partisan de l'ACTA. L'ensemble est remarquablement bien fichu et permet [...]*